



Bagnolet le, 11 avril 2024

---

## **Santé et sécurité au travail : dans l'action le 25 avril**

Dans le prolongement des Assises de la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses qui se sont tenues à Paris les 13 et 14 mars, la FSU appelle à organiser des rassemblements le 25 avril, à l'occasion de la journée mondiale de la santé au travail (fixée annuellement le 28 avril).

Cette année l'Organisation Internationale du Travail a choisi de porter l'accent sur les impacts du changement climatique sur la sécurité et la santé au travail. La multiplication des épisodes de forte chaleur doit effectivement être prise en compte car elle augmente les risques d'accidents de toutes sortes.

Mais plus largement, la mobilisation est nécessaire pour rendre visible le scandale quotidien des accidents dus au travail et des maladies professionnelles. Il y a en France, chaque année, autour de 650 000 accidents du travail reconnus. Si l'on y ajoute les accidents de trajet entre le domicile et le travail et les maladies professionnelles reconnues, on dénombre 900 000 victimes dont environ 1200 décès, soit plus de trois par jour. Dans la Fonction publique, l'absence de données suffisamment précises est particulièrement problématique.

On doit y ajouter les sous-déclaration et sous-reconnaissance, tous les accidents et toutes les maladies dont le lien avec le travail est méconnu ou refusé. Cela concerne notamment les cancers professionnels, dont le nombre estimé est vingt fois supérieur à celui recensé, ou encore les pathologies psychiques qui sont en hausse mais que la réglementation ne permet pas de reconnaître. A cela s'ajoute une non prise en compte des différences de genre pourtant rappelées par Santé publique France à l'occasion du 8 mars dernier, pour qui le travail est plus souvent un milieu défavorable à la santé psychique et physique pour les femmes.

La mobilisation pour la santé et la sécurité au travail est essentielle. Le 25 avril doit permettre d'interpeller les employeurs et les pouvoirs publics pour une prise de conscience et que des mesures concrètes soient mises en œuvre pour l'amélioration de la santé et la sécurité au travail.